

LA LOI QUÉBÉCOISE SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE À L'AULNE DES THÉORIES FÉMINISTES



RÉSUMÉ

Depuis son entrée en vigueur, la Loi sur l'équité salariale a mobilisé temps et ressources et continue de le faire chez l'ensemble des acteurs du marché du travail, y compris l'administration québécoise. La pratique, l'expérience et les résultats permettent aujourd'hui de jeter un regard lucide sur le chemin parcouru qui inscrit l'équité salariale dans un mouvement irréversible, mais aussi sur la route qu'il reste à parcourir et les moyens à prendre pour atteindre l'équité salariale et la maintenir pour les femmes du Québec. Ainsi, même dans les milieux syndiqués, dans les plus grandes entreprises privées, voire au sein de la fonction publique québécoise, des ajustements salariaux ont dû être versés au terme des exercices d'équité salariale pour resserrer cette fourchette de rémunération résiduelle entre les hommes et les femmes. Ce sont autant de progrès notables qui mettent en lumière l'efficacité d'une loi novatrice à l'esprit véritablement féministe.

MOTS CLÉS : *Équité salariale, femmes, milieux syndiqués.*

ABSTRACT

Since its entry into force, the Pay Equity Act has mobilized time and resources and continues to do so for all stakeholders in the labor market, including the Quebec administration. Practice, experience and results today make it possible to take a clear look at the progress made which places pay equity in an irreversible movement, but also on the road that remains to be done and the means to take to achieve and maintain pay equity for women in Quebec. Thus, even in unionized circles, among the largest private companies, and even within the Quebec public service, salary adjustments had to be made at the end of the pay equity exercises to tighten this residual salary range between men and women. These are all notable advances that highlight the effectiveness of groundbreaking, genuinely feminist legislation.

KEYWORDS : *Pay Equity, Women, Unionized Circles.*